Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **D 22-2026 P**
Séance du 17 février 2026

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 4 200 000 F pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Vu le vote de la délibération D 182-2019 par le Conseil municipal le 10 décembre 2019 pour la réalisation du plan décennal 2020-2030 d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine bâti de la Commune,

vu l'intégration de la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp dans le plan décennal 2020-2030,

vu le rapport d'étude EPIQR+ élaboré par le bureau d'ingénieurs Estia pour l'analyse de la rénovation du groupe scolaire du Pré-du-Camp,

vu la nécessité de rénover le groupe scolaire du Pré-du-Camp, son enveloppe, les circulations, les locaux communs et certaines salles des écoles, les locaux administratifs et les installations techniques CVSE,

vu la volonté cantonale de maîtrise et réduction de la demande en énergie par, entre autres, l'augmentation de l'efficacité énergétique et la rénovation du parc bâti, développée dans le Plan directeur de l'Energie 2020-2030 (PDE) et le Plan climat cantonal 2030 (PCC),

vu la délibération D 77-2022, votée par le Conseil municipal le 18 octobre 2022 pour l'organisation d'une procédure du choix de mandataires pour la rénovation énergétique et technique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates,

vu les études préliminaires réalisées par l'atelier d'architecture F. Baud & T. Früh SA, associé aux bureaux d'ingénieurs Energy Management SA et EcoServices SA pour le projet de rénovation technique et architecturale du groupe scolaire Pré-du-Camp,

vu le résultat de l'appel d'offres pour le planificateur général et son équipe pluridisciplinaire retenant le bureau d'architecture de Planta et Associés Architectes SA,

vu l'exposé des motifs EM 22-2026, de février 2026, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstention

1. D’accepter l’étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.

2. D’ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d’engagement de 4 200 000 F, destiné à la financer,

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l’actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d’étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d’être amorti conjointement à celui-ci.

5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d’étude sera amorti au moyen d’une annuité, dès l’année de son abandon.

SCA/RE/VLM/bg #50’239 - SF/PL – Février 2026

Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 22-2026

▪ Message aux membres du Conseil municipal ▪

OBJET :

Crédit d'engagement pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

CREDIT D'ENGAGEMENT

4 200 000 F

Plan-les-Ouates – Février 2026

Crédit d'engagement pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

CREDIT D'ENGAGEMENT

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Généralités et objectif du projet

Situé au cœur de la commune de Plan-les-Ouates, le complexe scolaire du Pré-du-Camp constitue un équipement public majeur, développé progressivement par extensions successives afin de répondre à l'évolution des besoins scolaires du territoire. Il regroupe aujourd'hui plusieurs bâtiments scolaires (Boymond, Pré-du-Camp CE et CM), ainsi qu'une bibliothèque, un gymnase, une piscine et des locaux dédiés aux activités parascolaires.

Localisation des affectations du complexe

- École Boymond
  construite en 1955 et étendue en 1962
- École Pré-du-Camp CE
  construite entre 1989 et 1990
- École Pré-du-Camp CM
  construite entre 1986 et 1988,
  étendue en 2006 pour accueillir une
  classe supplémentaire et la bibliothèque
- Gymnase construit entre 1988 et 1991
- Piscine construite entre 1988 et 1991
- Bâtiment du parascolaire
  dans le prolongement du gymnase,
  aménagé en 2015

Des audits des bâtiments ont été effectués en 2015 et 2020 et ont permis de prendre connaissance de l'état général des différents ouvrages ainsi que de leurs installations techniques. Ils ont mis en évidence que, malgré un bon entretien, les bâtiments sont vieillissants et nécessitent à court et moyen terme une rénovation technique et énergétique globale.

Face à ces constats, une démarche structurée en vue de cette rénovation a été mise en place afin de répondre du mieux possible aux enjeux identifiés.

Dans sa séance du 18 octobre 2022, le Conseil municipal a approuvé le crédit d'engagement D 77-2022, d'un montant de 440 000 F, afin de permettre le lancement de deux procédures d'appel d'offres. La première adjudication a permis de sélectionner une équipe de mandataires chargée d'analyser le site et de réaliser une étude préliminaire visant à affiner le programme ainsi que de mettre en place le cahier des charges pour un mandat de planificateur général du projet.

L'appel d'offres a été mis en place en 2023 et a été remporté par l'équipe pluridisciplinaire de l'atelier d'architecture Baud et Früh SA associé aux bureaux d'ingénieurs Energy Management SA et Ecoservices SA qui ont pu proposer une pré-étude et une stratégie correspondant aux attentes de la Commune.

Le crédit d'engagement qui vous est présenté ici fait suite au second appel d'offres et a donc pour objectif de prendre en charge la suite des études nécessaires à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire Pré-du-Camp avec le planificateur général.

2. Synthèse des éléments de la pré-étude

Description des besoins du projet

Les études préalables ont débuté par un complément d'audit de l'état existant de l'enveloppe et des installations techniques de l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire Pré-du-Camp. Cela a permis d'élaborer des scénarios de travaux d'amélioration énergétiques selon la loi sur l'énergie (Len – L 2 30), de mise en conformité à la normes SIA 358 pour la sécurité des personnes et selon les directives de la norme incendie AEAI.

Les principales interventions prescrites suite à l'analyse de l'existant sont les suivantes :

1. **Rénovation liée à l'enveloppe des bâtiments**

Les bâtiments du complexe scolaire du Pré-du-Camp, ayant été construits à des époques différentes, ont des compositions de façades et de toitures variées. Chaque bâtiment a fait l'objet d'une analyse approfondie visant à évaluer ses potentialités d'amélioration énergétique selon deux variantes de performance : HPE-Rénovation (Haute Performance Énergétique) et THPE-Rénovation (Très Haute Performance Énergétique).

Cette étude a pris en considération la complexité propre à chaque bâtiment, notamment les possibilités d'intervention sur l'enveloppe (isolation par l'intérieur ou par l'extérieur), les contraintes structurelles, ainsi que les impacts sur les volumes et les usages existants., À l'issue de cette analyse, les bâtiments scolaires seront rénovés selon le standard THPE-Rénovation, notamment grâce à une amélioration de l'isolation des façades, des toitures et des planchers donnant sur des locaux non chauffés.

En raison de leur configuration particulière, le gymnase et la piscine présentent des contraintes importantes limitant les possibilités d'isolation de l'enveloppe. Une analyse complémentaire permettra de déterminer le niveau de performance énergétique le plus adapté à ces bâtiments. Par ailleurs, le bâtiment du parascolaire, récent et conforme aux standards énergétiques actuels, n'a pas été intégré à l'étude de l'enveloppe.

Dans chacune des variantes HPE ou THPE, il est prévu de remplacer les vitrages existants par des triples vitrages dans le but d'améliorer les performances énergétiques et le confort intérieur. Les fenêtres actuelles, datant principalement des années 1990, font l'objet d'une analyse ciblée. Dans une démarche écologique et raisonnée, la conservation des cadres bois-métal existants est privilégiée lorsque leur état le permet, le remplacement complet des menuiseries présentant un gain énergétique limité au regard de son impact en énergie grise.

Synthèse générale :

ECOLE PRE-DU-CAMP		BOYMOND 55+62		PRE-DU-CAMP 1+2		GYMNASTIQUE		PISCINE	
	ACTIONS PREVUES	V1 HPE	V2 THPE	V1 HPE	V2 THPE	V1 HPE	V2 THPE	V1 HPE	V2 THPE
ENVELOPPE	Isolation intérieure façades contre air	✗		✗		♻		♻	
	Isolation exterieure façades contre air et pieds de façade		✓		✓		✗		✗
	Cadres fenêtres bois-métal rénovés - Vitrage triple	♻	♻	♻	♻	♻	♻	♻	♻
	Remplacement cadres fenêtres bois-métal - Vitrage triple		✓		✓				
	Remplacement et automatisation protections solaire		✓		✓		✓		✓
	Isolation dalle comble non chauffé	♻							
	Toitures en pente : Isolation complémentaire sur chevrons		✓	✓	✓	✓	✓		
	Toitures Plates et Terrasses : Ajout isolation + végétalisation				✓	✓	✓	✓	✓

✓ Meilleure éfficience à l'exploitation
♻ Meilleur bilan carbone sur cycle de vie
✗ Déconseillé

Cette première analyse a permis d'orienter les discussions et de proposer des pistes de solutions. Il convient de préciser que, pour la suite des études menées avec le planificateur général, une analyse plus approfondie des interventions nécessaires sera réalisée afin de viser un standard THPE pour l'ensemble des bâtiments et de confirmer les stratégies proposées.

2. Mise en conformité du concept de sécurité incendie sur l'ensemble des bâtiments

Dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire, une mise en conformité du concept de sécurité incendie est prévue conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur (normes AEAI).

Des adaptations de l'organisation des locaux et des circulations sont nécessaires afin de répondre aux exigences actuelles en matière de sécurité et d'évacuation. Les travaux prévoient notamment l'amélioration du compartimentage coupe-feu, la mise en conformité des voies d'évacuation et l'intégration de dispositifs adaptés pour garantir l'accessibilité et la sécurité de l'ensemble des usagers.

3. Remplacement des installations techniques

<u>Installations électriques</u>

La mise en conformité et la modernisation des installations électriques sont prévues afin d'assurer la sécurité, la performance énergétique et la compatibilité avec les nouveaux équipements techniques. Les installations existantes, bien que fonctionnelles, sont aujourd'hui vétustes et feront l'objet d'une remise à niveau complète.

La lustrerie sera entièrement renouvelée avec une modernisation complète de l'éclairage, des stores et de leur système de commande, ainsi que de l'éclairage de secours.

<u>Installations solaires photovoltaïques</u>

Dans l'objectif de répondre à un standard THPE, l'installation de panneaux photovoltaïques est prévue afin de maximiser la production d'énergie renouvelable sur le site.

Il appartiendra au planificateur et à l'architecte de garantir une intégration optimale des installations photovoltaïques dans l'harmonie architecturale du site, en veillant notamment au traitement des détails constructifs, au choix des matériaux et aux teintes.

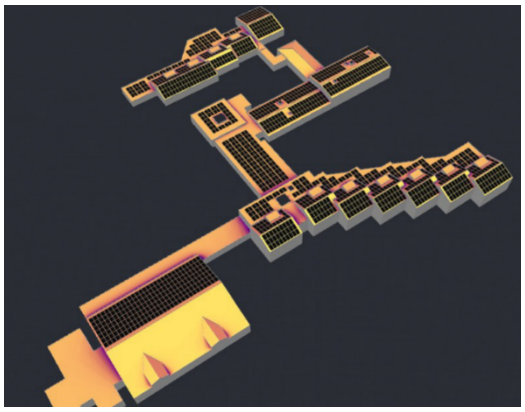

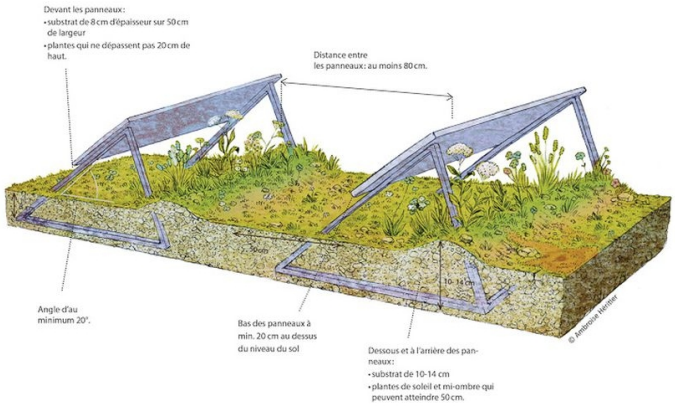

Exemple d'implantation et d'un schéma de combinaison panneaux + végétalisation
Source guide de recommandation pour les toitures végétalisées – Ville de Lausanne

Chauffage

Le système de chauffage du groupe scolaire est aujourd'hui obsolète et ne permet plus d'atteindre les objectifs énergétiques et climatiques en vigueur. Différentes solutions alternatives ont été étudiées, conduisant au remplacement des installations existantes par une production centralisée basée sur des pompes à chaleur, destinées à couvrir les besoins en chauffage, ventilation et eau chaude sanitaire de l'ensemble du site. Une attention particulière devra être portée à l'intégration de ces nouvelles installations techniques dans l'environnement scolaire, tant sur le plan architectural que paysager.

Les chaufferies actuelles seront conservées et réutilisées comme sous-stations afin de limiter les interventions structurelles. Par ailleurs, les installations de distribution et de production d'eau chaude sanitaire feront l'objet d'une réorganisation et d'une mise à niveau. Des études complémentaires permettront de préciser l'étendue des interventions et d'identifier les solutions les plus adaptées, dans une logique de durabilité et de sobriété énergétique.

Ventilation

Les installations de ventilation existantes sont en grande partie vieillissantes et ne répondent plus aux exigences énergétiques et de confort actuel. Le projet prévoit la mise en place de systèmes de ventilation double flux performants, notamment pour les salles de classe, afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur et de réduire les consommations énergétiques. Des adaptations des locaux techniques et des réseaux seront nécessaires.

Des solutions de rafraîchissement passif, telles que le free-cooling, seront étudiées afin de répondre aux enjeux de confort thermique estival sans recourir à la climatisation. Les systèmes de régulation du chauffage et de la ventilation seront également modernisés afin de permettre une gestion centralisée, optimisée et plus efficiente des installations.

Installations sanitaires

Une grande partie des appareils sanitaires sera remplacée à cause de leurs vétustés. Il en sera de même pour les compteurs d'eau et les nourrices d'eau froide.

Récupération de l'eau pluviale

Le projet de rénovation du groupe scolaire Pré-du-Camp prévoit de récupérer l'eau de pluie pour répondre à la motion M 31A-2023 « *pour optimiser la récupération et le recyclage de l'eau* ». Cependant, comme les conduites existantes seront conservées, il n'est pas prévu de créer un double réseau pour alimenter les sanitaires avec cette eau.

En revanche, les espaces extérieurs seront réaménagés et davantage végétalisés afin de limiter les îlots de chaleur et de répondre à la motion M 11-2021 « *pour des préaux plus verts* ». Selon l'aménagement retenu, les besoins en arrosage pourraient être significatifs. Dans ce cadre, la récupération des eaux pluviales sera étudiée pour répondre à ces futurs besoins.

3. Planificateur général

Appel d'offres

C'est sur la base de cette pré-étude qu'un nouvel appel d'offres en marché public a été lancé, cette fois dans le but de sélectionner le planificateur général qui aura la charge de réaliser la suite des études pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp.

Le choix du planificateur général s'est imposé au regard de la complexité technique de ce projet impliquant de nombreux domaines spécialisés (installations techniques et énergétiques, conformité réglementaire, maitrise des coûts et des délais, phasage des travaux en site occupé, etc.).

Le recours à un planificateur général permet de garantir une coordination unique et transversale de l'ensemble des intervenants. Son rôle consiste à structurer la vision d'ensemble du projet, à optimiser les solutions techniques et énergétiques et à assurer une cohérence entre la conception, les coûts et le planning. Il agit comme interlocuteur unique (de manière contractuelle également) pour la Commune et les utilisateurs facilitant la prise de décisions et renforçant la maîtrise globale du projet.

L'appel d'offres a suscité dix candidatures, toutes de grandes qualités. Il a dès lors été nécessaire d'appliquer une notation particulièrement stricte et rigoureuse afin de pouvoir départager les soumissionnaires de manière équitable, sur la base des critères définis. À l'issue des délibérations du comité d'évaluation, le bureau d'architecture De Planta et Associés Architectes SA a été retenu pour ce mandat.

Le planificateur général aura pour mission de constituer et de coordonner une équipe pluridisciplinaire afin de mener à bien la poursuite des études et de consolider l'avant-projet partiel réalisé par le bureau Baud & Früh. Il devra approfondir les éléments techniques et énergétiques nécessaires à la rénovation du complexe scolaire et fournir à la Commune les éléments requis pour la prise de décisions stratégiques relatives à la suite du projet, tout en garantissant le respect du planning prévisionnel.

Il sera également responsable de l'élaboration du dossier d'autorisation de construire ainsi que de la préparation et de la conduite des appels d'offres pour les phases ultérieures du projet, en vue de sa réalisation.

Besoins des utilisateurs

Dans un projet de rénovation de cette envergure, il est essentiel de tenir compte des besoins des utilisateurs et de travailler étroitement avec les services concernés, comme le Service des sports (SDS) et le Service des écoles (SASJ).

Des échanges ont déjà eu lieu en amont avec les équipes de l'école, du parascolaire et de la piscine. Ces discussions ont, dans un premier temps permis, d'enrichir le cahier des charges grâce à de nombreuses remarques concernant l'aménagement, l'usage des espaces, les équipements et les besoins supplémentaires.

Il sera nécessaire de poursuivre les échanges avec les services concernés afin d'affiner les besoins et de confirmer les orientations à prendre. Cette démarche permettra d'intégrer les demandes complémentaires des utilisateurs dans le but de garantir une vision globale du projet. Des

demandes ont déjà pu être formulées explicitement comme la mise en badge des portes d'accès de l'école ou encore la mise en place de tableaux interactifs dans les salles de classe.

Certaines évolutions devront faire l'objet d'analyses plus approfondies, notamment l'intégration de la motion M41A-2024 « *pour l'accessibilité PMR de la piscine du Pré-du-Camp* ». Cette exigence, introduite ultérieurement à l'avant-projet partiel, pourrait impliquer des adaptations architecturales importantes concernant le pédiluve, les accès au bassin ou encore la configuration du bassin.

Certaines décisions devront être prises concernant des espaces scolaires et parascolaires supplémentaires. Ces éléments feront l'objet d'analyses et de précisions complémentaires dans la suite des études.

Dans le cadre de l'appel d'offres pour le planificateur général, les éléments suivants avaient été anticipés et intégrés en option :

- L'éventuel agrandissement du parascolaire ou de l'école ;
- La mise en place d'un bâtiment provisoire comportant jusqu'à 20 classes pour assurer la continuité des activités durant la phase de chantier.

Planification

Lors de la phase d'exécution, il sera essentiel de garantir le bon fonctionnement du groupe scolaire et de réduire autant que possible les perturbations liées au chantier pour préserver les conditions de travail et d'apprentissage des usagers (élèves, enseignants, personnel administratif, etc.). La sécurité constituera un enjeu majeur compte tenu de la présence continue d'enfants et d'adultes sur le site.

Une séparation stricte et clairement identifiée des flux (usagers / entreprises) devra être mise en œuvre pour garantir une cohabitation sécurisée entre le chantier et les activités scolaires. Sur proposition du planificateur général, il est envisagé de mandater un spécialiste en sécurité de chantier. Celui-ci pourra accompagner l'équipe de projet dans la planification des opérations, contribuer à l'élaboration des cahiers des charges destinés aux soumissionnaires et participer aux réunions de suivi de chantier.

La planification du chantier devra être définie en amont, en concertation avec les utilisateurs, afin de coordonner les travaux avec le calendrier scolaire et de privilégier les interventions durant les périodes de vacances.

La mise en place d'un bâtiment provisoire est prévue afin d'accueillir des salles de classe temporaires durant les différentes phases du chantier. Sa capacité sera définie en fonction des besoins identifiés lors de l'élaboration du planning détaillé.

Bilan bas-carbone

Dans le cadre du Plan climat cantonal et du Plan directeur de l'énergie, le Conseil d'État a fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier dans le domaine de la construction. Une part importante de ces émissions provient non seulement de l'exploitation énergétique des bâtiments, mais également de leur construction, rénovation et démolition.

Conformément à la volonté cantonale, des exigences progressives seront intégrées à la Loi sur les constructions et les installations diverses concernant l'usage de matériaux à faible empreinte carbone pour les constructions neuves et les rénovations de grande importance.

Dès 2027, l'État appliquera ces exigences à ses propres bâtiments dans une démarche d'exemplarité, avant une généralisation à l'ensemble des projets dans le canton dès 2029. Chaque projet devra ainsi présenter un concept bas carbone définissant les stratégies et mesures visant à réduire l'empreinte carbone sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, en vue d'une future réglementation des valeurs maximales conformément à la norme SIA 390/1.

Dans cette perspective et compte tenu de l'importance du projet de rénovation de l'école, il apparaît nécessaire d'anticiper ces futures obligations et d'intégrer dès à présent la question de l'empreinte carbone dans la réflexion. Étant donné que les travaux de rénovation ne débuteront pas avant 2027, cette démarche s'inscrit pleinement dans l'alignement de la volonté cantonale. Il est ainsi proposé de solliciter des spécialistes compétents afin d'obtenir les informations, démarches et outils nécessaires à l'élaboration d'un concept bas carbone et au calcul de l'empreinte globale du projet.

Ce crédit constitue un investissement indispensable au bon déroulement du projet, garantissant un pilotage efficace, une prise de décision éclairée et la conformité technique, énergétique et réglementaire de la future rénovation.

3. Calcul du montant du crédit d'engagement

Dans le cadre de ce crédit, il est proposé au Conseil municipal de financer les études restantes qui seront menées par le planificateur et son groupe de mandataires correspondant aux phases SIA 31 à 41. Une partie de l'avant-projet a déjà été réalisée sur le crédit d'engagement liée à la D 77-2022. Ainsi, le montant du crédit comprend les éléments suivants :

Mandataire / Prestations	**Bureau**		**Total HT**
Planificateur général	***De Planta & Associés Architectes SA***	Frs.	70'000.00
Architecte	***De Planta & Associés Architectes SA***	Frs.	1'570'000.00
Ingénieur Chauffage Ventilation	***PIC Energies SA***	Frs.	291'000.00
Ingénieurs Sanitaire	***Ryser Eco Sàrl***	Frs.	80'000.00
Ingénieur Electricien	***Rossetti Ingénieurs Conseils Sàrl***	Frs.	210'000.00
Ingénieurs civils	À définir au moment des études	Frs.	130'000.00
Architectes paysagiste	À définir au moment des études	Frs.	160'000.00
Ingénieurs sécurité feu	À définir au moment des études	Frs.	40'000.00
Spécialiste physique du bâtiment	À définir au moment des études	Frs.	50'000.00
Spécialiste acoustique du bâtiment	À définir au moment des études	Frs.	30'000.00
Spécialiste des polluants	À définir au moment des études	Frs.	30'000.00
Réserve pour études complémentaires		Frs.	100'000.00
Autorisation et taxes diverses		Frs.	500'000.00
Frais de reproduction		Frs.	150'000.00
Divers, imprévus et hausses diverses (10%)		Frs.	277'000.00
Mandats additionnels		Frs.	120'000.00
Total des coûts des études, frais et hausses (HT)		**Frs.**	**3'862'000.00**
TVA 8,1%		**Frs.**	**312'822.00**
Total TTC Arrondi		**Frs.**	**4'200'000.00**

Cette manière de procéder permettra de présenter une demande de crédit de construction basée sur un maximum d'appels d'offres déjà réalisés et ce afin d'être au plus près du coût réel de l'ouvrage.
Le coût de l'ouvrage dans son ensemble, comprenant les options et les honoraires, a été estimé à 35'000'000 Frs TTC.

Chaque phase ne sera engagée que sur ordre écrit du mandant.

Les phases du projet (4.31) à l'appel d'offres (4.41) pourront varier en fonction de l'évolution du devis général. Les honoraires du mandataires étant calculés selon les normes SIA en fonction du montant des travaux.

Un réajustement des honoraires, à la hausse ou à la baisse, sera donc nécessaire au moment du vote du crédit de construction et ce, en fonction du coût de l'ouvrage revu.

4. Procédure administrative et planning prévisionnel

Le présent crédit d'engagement a pour but :

- De mettre en place les différentes études de projet.
- D'obtenir une autorisation de construire.
- De définir le budget nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation technique et énergétique du groupe scolaire.

Sur cette base, le planning des procédures et études successives est envisagé comme suit :

⇨ Finalisation de l'avant-projet définitif	janvier 2026 – avril 2026
⇨ Introduction du crédit d'étude au Conseil municipal et décision	Février – mars 2026
⇨ Phase 32 - Projet de l'ouvrage	avril 2026 – décembre 2026
⇨ Dépose de la requête en autorisation	décembre 2026
⇨ Présentation du crédit de construction au Conseil municipal	janvier - février 2027
⇨ Instruction de l'autorisation	de janvier à juillet 2027
⇨ Appels d'offre et adjudication	de février à août 2027
⇨ Début des étapes de chantier	septembre 2027
⇨ Estimation de la fin des travaux de rénovation	Été 2030

Il est important de préciser que les travaux seront réalisés par étapes afin de conserver en fonctionnement l'ensemble de l'école pendant toute la phase de chantier. Des rocades auront lieux entre les bâtiments en travaux et le bâtiment provisoire accueillant les salles de classe temporaires.

Le chantier sera réparti en 3 étapes indépendantes :

- Etape 1 : Pré-du-Camp CE et école Boymond
- Etape 2 : Pré-du-Camp CM
- Etape 3 : (a) Piscine, (b) Gymnase, (c) Administration et (d) Parascolaire

5. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp de 4 200 000 F TTC.

Le Conseil administratif

SCA /RE/VLM/bg #50'239 – Février 2026

Crédit d'engagement pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Annexe 1

Estimation des coûts

SCA / Février 2026

Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Honoraires		
Planificateur général		2 661 000,00 F
Architecte	*1 570 000 F*	
Ingénieur CVC	*291 000 F*	
Ingénieur Sanitaire	*80 000 F*	
Ingénieur électricité	*210 000 F*	
Ingénieur en sécurité incendie	*40 000 F*	
Ingénieur en physique du bâtiment	*50 000 F*	
Ingénieur civil	*130 000 F*	
Ingénieur polluants	*30 000 F*	
Acousticien	*30 000 F*	
Architecte paysagiste	*160 000 F*	
Réserve pour études et analyses complémentaires		200 000,00 F
Total Honoraires HT		**2 861 000,00 F**

B. Débours, Taxes et imprévus	
Frais autorisation et taxes diverses (réseaux, élec,…)	500 000,00 F
Frais de reproduction	180 000,00 F
Divers et imprévus / hausses diverses (7%)	201 000,00 F
Mandats additionnels, réserves d'anticipation	120 000,00 F
Total Débours, Taxes et imprévus et frais HT	**1 001 000,00 F**

Total des coûts, études, frais, débours et hausses	**3 862 000,00 F**
TVA 8.1%	**312 822,00 F**
TOTAL ARRONDI DU CREDIT D'ENGAGEMENT	4 200 000,00

Crédit d'engagement pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Annexe 2

Financement et coûts induits
Investissement

SCA / Février 2026

Financement

Crédit d'engagement pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

1	**Crédit brut**	4 200 000,00

2	**Recettes**	
2,1	Subventions cantonales	-
2,2	Participation des routes cantonales	-
2,3	Taxe d'équipement	-
2,4	Taxe d'écoulement	-
2,5	Sport-Toto	-
2,6	Subventions fédérales	-
2,7	Divers	-
	Crédit net	4 200 000,00

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

1	**Revenus annuels**	0,00
	Total des revenus annuels	**-**

		Durée	Montant	Taux	
2	**Charges annuelles pour la première année**				
2,1	Charges financières		4 200 000,00	1,50%	63 000,00
2,2	Amortissements		4 200 000,00	0,00%	-
2,3	Charges de personnel			0,00%	-
2,4	Energie		4 200 000,00	0,00%	-
2,5	Matériel et fournitures				-
2,6	Maintenance par des tiers				-
2,7	Prestations de tiers				-
2,8	Divers, subvention complémentaire				-
	Total des charges pour la première année				**63 000,00**

3	**Coûts induits pour la première année**	**63 000,00**

Investissement

Crédit d'engagement pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

PREVISION **Plan annuel des investissements** comprenant études et réalisation
Crédit global

Le montant du crédit d'engagement pour l'étude sera consolidé dans le crédit d'engagement pour les travaux

Répartition selon plan des investissements	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**Total**
Dépenses brutes prévues	120 000	1 950 000	3 000 000	5 200 000	5 700 000	9 900 000	7 400 000	570 000	
Recettes estimées									
Total dépenses nettes	**120 000**	**1 950 000**	**3 000 000**	**5 200 000**	**5 700 000**	**9 900 000**	**7 400 000**	**570 000**	**33 840 000**

PREVISIBLE **Coûts des études** **4 200 000,00**

Répartition selon exécution	**2026**	**2027**	**2028**	*2029*	*2030*	*2031*	*2032*	**Total**
Dépenses prévues crédit d'étude	1 200 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00					4 200 000,00
Recettes estimées								
Total dépenses prévues	1 200 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00					4 200 000,00

Crédit d'engagement pour l'étude relative à la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Annexe 3

Pas de document

SCA / Février 2026